

Bureau du 21 mai 2007

Décision n° B-2007-5237

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Hôtel de Communauté - Fourniture, pose et installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur le toit-terrasse - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2006-3464 du 12 juin 2006, le Conseil a approuvé le programme de travaux pour les bâtiments communautaires et autorisé une individualisation de programme pour l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque à l'hôtel de Communauté.

Par décision n° B-2007-4913 en date du 22 janvier 2007, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution d'un marché de fourniture, pose et installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur le toit-terrasse de l'hôtel de Communauté.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 6 avril 2007, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise ETDE GET Sud-Est pour un montant de 214 750,11 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour la fourniture, la pose et l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur le toit-terrasse de l'hôtel de Communauté et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise ETDE GET Sud-Est pour un montant de 214 750,11 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - en section d'investissement - opération n° 134.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,